

JOURNAL OFFICIEL

DES

COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

3 SEPTEMBRE 1962

ÉDITION DE LANGUE FRANÇAISE

5^e ANNÉE N° 81

SOMMAIRE

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

Informations

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

<i>Modificatif à l'appel d'offres n° 215</i>	2201/62
<i>Modificatif à l'appel d'offres n° 220</i>	2201/62
<i>Avis d'appel d'offres-concours n° 225 lancé par la République malgache pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement</i>	2202/62
<i>Avis d'appel d'offres n° 226 lancé par la république de Haute-Volta pour un projet financé par la C.E.E. — Fonds européen de développement</i>	2203/62
<i>Signature d'une convention de financement</i>	2204/62

AVIS AUX LECTEURS

Un *Supplément agricole* au *Journal officiel des Communautés européennes*, doté d'une pagination autonome a été créé.

Ce *Supplément agricole*, paraissant chaque mercredi, contient les tableaux des prix CAF, des primes s'ajoutant aux prélèvements, des prix CAF d'achat à terme et des prix franco-frontière fixés au cours de la semaine écoulée correspondante.

On peut s'abonner à ce *Supplément agricole* aux bureaux de vente et d'abonnement indiqués à la page 4 de la couverture. Le prix d'abonnement des premiers numéros, du 15 août jusqu'au 31 décembre 1962, s'élève à NF 15 (FB 150).

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE

COMMISSION

INFORMATIONS

FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT

Modificatif à l'appel d'offres n° 215

L'avis d'appel d'offres n° 215

pour un appel d'offres lancé par la république du Dahomey publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 61 (page 1703) du 17 juillet 1962

concernant :

Renforcement de la section Cotonou — Porto-Novo de la route Togo — Nigéria dans la république du Dahomey

est modifié comme suit (modification en italique) :

Les soumissions, en langue française, doivent parvenir . . . avant la date pour leur ouverture qui aura lieu le 3 *décembre* 1962 à 16 heures, heure locale, à Cotonou, ministère des travaux publics (Dahomey)

Les autres indications restent inchangées.

Modificatif à l'appel d'ordres n° 220

L'avis d'appel d'offres n° 220

pour un appel d'offres lancé par la république du Dahomey publié au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 68 (page 1972) du 31 juillet 1962

concernant :

Exécution des travaux d'alimentation en eau de la ville de Ouidah (Dahomey)

est modifié comme suit (modification en italique) :

Les soumissions, en langue française, doivent parvenir . . . avant la date pour leur ouverture qui aura lieu le 3 *décembre* 1962 à 16 heures, heure locale, à la direction des travaux publics à Cotonou (Dahomey)

Les autres indications restent inchangées.

**Avis d'appel d'offres-concours n° 225 lancé par la République malgache
pour un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Convention : 133/F/MA/E

Projet : 12.24.116

Objet :

Le présent concours a pour objet l'établissement du projet d'un pont sur la Sakeny et l'exécution de ce projet ainsi que des accès correspondants (sur l'île de Madagascar).

L'emplacement de l'ouvrage est situé environ au P. K. 270 de la route nationale n° 35, reliant Ivato à Morondava.

Entre les appuis extrêmes, l'ouvrage se développera sur 120 mètres.

Les accès à construire sont longs de :

1.513 mètres sur la rive droite
932 mètres sur la rive gauche.

Le jury disposera d'une prime de 1.000.000 francs C.F.A. en faveur d'un projet ayant retenu particulièrement son attention.

Estimation:

120.000.000 francs C.F.A. ⁽¹⁾.

Délai d'exécution :

18 mois au maximum.

Les offres

rédigées en langue française devront parvenir par pli recommandé avec accusé de réception à Monsieur le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar), avant le 24 novembre 1962 à 15 heures, heure locale (12 h G.M.T.).

Le dossier d'appel d'offres-concours

rédigé en langue française peut être obtenu sur demande adressée à Monsieur le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports à Tananarive (Madagascar), au prix de 10.000 francs C.F.A. (dossier sans cahier des prescriptions communes) ou de 15.000 francs C.F.A. (dossier avec cahier des prescriptions communes). Le paiement doit être effectué par mandat ou par chèque barré joint à la lettre et établi au nom de Monsieur le Directeur du parc atelier central du territoire, à Alarobia (Madagascar). L'envoi sera effectué par avion, franco de port, après réception de la somme indiquée ci-dessus.

Consultation du dossier d'appel d'offres-concours :

1. Au ministère des travaux publics, des transports, de la construction et des postes et télécommunications à Tananarive (Madagascar);
2. A la Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;

⁽¹⁾ Équivalant à environ 486.000 U.S. dollars.

3. Aux services d'information des Communautés européennes à :

Bonn, Zitelmannstraße 11
La Haye, Mauritskade 39
Luxembourg, 18, rue Aldringer
Paris 16^e, 61, rue des Belles-Feuilles
Rome, Via Poli, 29.

Renseignements supplémentaires :

Monsieur le Directeur général des travaux publics, de l'aéronautique et des transports
à Tananarive (Madagascar).

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

**Avis d'appel d'offres n° 226 lancé par la république de Haute-Volta pour
un projet financé par la Communauté économique européenne —
Fonds européen de développement**

Appel d'offres : n° 1/FED/62/ECNA/GR

Convention : n° 147/F/HV/E

Projet : 12.21.705

Objet :

Construction en Haute-Volta de 64 barrages en terre pour aménagements d'hydraulique agricole.

Ces ouvrages groupés en un seul lot représentent environ 900.000 m³ de terrassement et 20.000 m³ de béton plus travaux divers de protection.

Estimation :

1.700.000.000 de francs C.F.A. ⁽¹⁾.

Délais d'exécution :

4 ans.

Les soumissions,

en langue française, devront parvenir, par lettre recommandée ou être déposées contre reçu, à M. le Directeur du génie rural, boîte postale n° 330 à Ouagadougou (république de Haute-Volta) au plus tard la veille de la date fixée pour l'ouverture des plis qui aura lieu le 21 décembre 1962 à 9 heures (heure locale).

Le dossier d'appel d'offres,

en langue française, peut être obtenu par demande adressée à M. le Directeur du génie rural, boîte postale n° 330 à Ouagadougou au prix de 10.000 francs C.F.A. La lettre de commande doit être accompagnée d'un chèque bancaire barré, du montant indiqué ci-dessus, ou d'un chèque postal de virement au C.C.P. n° 123 — Centre des chèques postaux de Ouagadougou, libellé à l'ordre de M. le Trésorier payeur de la Haute-Volta à Ouagadougou,

L'envoi des dossiers sera effectué par avion, franco de port.

⁽¹⁾ Équivalant à environ 6.887.000 U.S. dollars.

Consultation du dossier d'appel d'offres :

1. Direction du génie rural à Ouagadougou;
2. Commission de la Communauté économique européenne, direction générale du développement de l'outre-mer, 56, rue du Marais, Bruxelles;
3. Aux services d'information des Communautés européennes :
Bonn, Zitelmannstraße, 11
La Haye, Mauritskade 39
Luxembourg, 18 rue Aldringer
Paris 16^e, 61 rue des Belles-Feuilles
Rome, Via Poli 29

Renseignements supplémentaires :

Direction du génie rural de la Haute-Volta, boîte postale n° 330 à Ouagadougou.

En exécution de l'article 132, paragraphe 4, du traité de Rome, la participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions à toutes personnes physiques et morales ressortissant des États membres et des pays et territoires d'outre-mer associés à la Communauté économique européenne.

Signature d'une convention de financement

Le 14 août 1962 a été signée la convention de financement n° 146/F/CA/S entre la Communauté économique européenne et la république fédérale du Cameroun. Cette convention comprend le projet de caractère social suivant :

Projet n° 11.22.207 : Adduction d'eau de la ville de M'Balmayo
(n° d'attente F/CA/38/62)

pour un engagement provisoire de 56.000.000 francs C.F.A. ainsi qu'il avait été communiqué au *Journal officiel des Communautés européennes* n° 51 du 29 juin 1962.
